

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue **le 10 septembre 2018** à 20h00, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, Monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Est Absent : Monsieur Roger Couture, conseiller #3

Résolution numéro 140-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 141-2018

Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2018

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du mois d'août 2018 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 142-2018

Présentation des questionnements sur le *Programme d'accès à la propriété résidentielle, industrielle et de fréquentation scolaire de St-Sylvestre*

ATTENDU QU'il n'y a pas de spécifications dans le *Programme d'accès à la propriété de St-Sylvestre* concernant les nouveaux résidents achetant un chalet qui sera transformé en propriété principale;

ATTENDU QUE deux nouvelles familles de notre municipalité se retrouvent dans cette situation et désirent avoir de l'information précise à ce sujet;

ATTENDU QUE certains points dans le *Programme d'accès à la propriété de St-Sylvestre* portent à confusion;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre ajoute dans son *Programme d'accès à la propriété résidentielle, industrielle et de fréquentation scolaire* au volet 2 dans les critères d'admissibilité : Résidence secondaire transformée en

résidence principale. Ainsi, ceux et celles qui achètent un chalet qui sera transformé en résidence principale bénéficieront du volet 2 dudit programme. Et que Mme Marie-Lyne Rousseau procédera à l'éclaircissement de certains points et le présentera aux élus par la suite.

Résolution numéro 143-2018

Demandes de révision de dossier sur le *Programme d'accès à la propriété résidentielle, industrielle et de fréquentation scolaire*

ATTENDU QUE quelques citoyens (2 jusqu'à présent) ont fait des demandes de révision de leur dossier puisqu'ils n'ont pas obtenu en entier, selon eux, les subventions offertes par la municipalité qui sont proposées dans le *Programme d'accès à la propriété résidentielle, industrielle et de fréquentation scolaire*;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre procède aux vérifications des dossiers et verse les sommes dues si tel est le cas aux citoyens qui n'ont pas été traités convenablement et justement.

Résolution numéro 144-2018

Demande d'autorisation d'achats de présents pour employés sortants et bénévoles:

ATTENDU QUE le conseil municipal veut remercier Mme Céline Bilodeau pour son retour à la municipalité lors du départ de la direction générale en mars dernier;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut remercier Mme Ginette Roger pour son implication dans la municipalité dans les 7 dernières années à titre de directrice générale, secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE M. Jean-François Marcoux est bénévole depuis plus de 15 ans à tous les étés pour animer le baseball avec les enfants de la municipalité;

ATTENDU QUE Mme Stéphanie Grenier a été bénévole pendant plus de deux ans comme brigadière scolaire et que la municipalité aurait dû défrayer plus de 5400\$ en salaire si elle avait eu une brigadière rémunérée :

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre offre un présent à ces personnes.

Résolution numéro 145-2018

Ajustement du salaire de la brigadière scolaire et de sa remplaçante

ATTENDU QUE la municipalité engage une brigadière scolaire;

ATTENDU QUE le salaire de la brigadière en 2016 était de 15.23\$ par jour (pour 4 périodes de 15 minutes ou plus)

ATTENDU QU'après vérification, une brigadière gagne plus de 16\$ par jour (pour 4 périodes de 15 minutes ou plus)

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre offre dorénavant 16 \$ par jour pour 4 périodes de 15 minutes ou plus à la brigadière ou à sa remplaçante.

Résolution numéro 146-2018

Suite de la plainte dans Ste-Marie O;

ATTENDU QU'il y a eu une rencontre avec le citoyen mécontent du nettoyage des fossés devant son lot en juin dernier et qu'il a formulé une plainte officielle;

ATTENDU QUE ce citoyen désire que l'on ne procède plus au nettoyage du fossé devant sa propriété sauf pour répondre à une urgence;

ATTENDU QUE ce citoyen désire que l'on coupe avec la débroussailleuse à chaque année (à raison d'une fois par année) la lisière d'herbe sur son terrain entre les arbres et le fossé;

ATTENDU QUE les travaux ont déraciné quelque peu les racines des deux érables placés de chaque côté du ponceau de l'entrée du citoyen;

ATTENDU QUE le citoyen s'inquiète du gel que pourrait subir son ponceau puisqu'il est maintenant découvert;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre s'engage à débroussailler une fois par année le rebord du terrain du citoyen lorsque la machinerie sera sur place. La municipalité s'engage aussi à faire de légers travaux à chaque extrémité du ponceau afin de couvrir les racines des érables et à faire de l'empierrement pour maintenir le tout en place. Pour terminer, la municipalité vérifiera au printemps 2019 l'état du ponceau pour s'assurer qu'il n'est pas été abimé par le gel.

Résolution numéro 147-2018

Empierrement au puisard de la route Montgomery

ATTENDU QUE des travaux sont devenus nécessaires au puisard situé à la jonction de la route Montgomery et de la route 269;

ATTENDU QUE les eaux pluviales ont dégarni le revêtement de terre et de roches déposé dans les dernières années et que les eaux pluviales ont creusé un trou d'environ 20 pieds de profondeur et 10 pieds de diamètre et englouti quelques arbres;

ATTENDU QUE le ponceau a besoin d'une réparation urgente sans quoi ce trou risque de miner la route;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que des travaux d'entretien soient effectués à la suite des fortes pluies de 2017-2018 sur la route Montgomery.

Résolution numéro 148-2018

Demande d'acceptation des coûts d'un Colloque de zone

ATTENDU QUE la directrice générale aura à travailler avec le P.L.122 (Projet de loi n°122 : Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs)

ATTENDU QUE la directrice générale désire se présenter à un colloque offert par l'ADMQ portant sur le P.L. 122 le 13 septembre 2018, à Thetford Mines;

ATTENDU QUE les coûts liés à l'inscription de ce colloque sont de 100\$.

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte que Marie-Lyne Rousseau, directrice générale, se présente à ce colloque et défraiera les coûts d'inscription de 100\$ et de déplacement.

Résolution numéro 149-2018

Demande d'acceptation des coûts d'une formation d'une journée

ATTENDU QUE la directrice générale aura à travailler avec le P.L.122, 155 et 108;

ATTENDU QUE la directrice générale désire se présenter à une journée de formation offerte par l'ADMQ portant sur l'attribution des contrats municipaux (formation en décembre 2018);

ATTENDU QUE les coûts liés à l'inscription de cette journée de formation sont de 307\$.

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte que Marie-Lyne Rousseau, directrice générale, se présente à cette formation et défraiera les frais d'inscription de 307\$ et de déplacement.

Résolution numéro 150-2018

Demande d'acceptation des coûts d'une formation d'une journée

ATTENDU QUE la coordonnatrice aux loisirs désire assister à la 19^{ième} Conférence annuelle du loisir municipal;

ATTENDU QUE les coûts liés à l'inscription de cette journée de formation sont de 350\$.

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte que Marie-Èva Lambert, coordonnatrice aux loisirs, se présente à cette conférence et défraiera les frais d'inscription de 350\$ et de déplacement.

Résolution numéro 151-2018

Demande d'acceptation des coûts d'une formation d'une journée

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal désire assister à une journée technique d'informations présentée par *L'Association des professionnels à l'outillage municipal*, le jeudi 13 décembre 2018;

ATTENDU QUE les coûts liés à l'inscription de cette journée de formation sont de 100\$.

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte que Louis-José Bilodeau, se présente à cette journée technique d'informations et défraiera les frais d'inscription de 100\$ et de déplacement.

Résolution numéro 152-2018

Mandater Marie-Èva Lambert comme responsable et signataire des questions familiales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019.

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la municipalité de St-Sylvestre autorisent Mme Marie-Èva Lambert, coordonnatrice aux loisirs, à signer au nom de la municipalité de St-Sylvestre tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019 ; et confirment que Mme Nancy Lehoux est l'élue responsable des questions familiales.

Résolution numéro 153-2018

Résolution pour la correction des anciens procès-verbaux

ATTENDU QUE les procès-verbaux sont des documents officiels ne pouvant faire l'état de changement lorsqu'ils sont adoptés;

ATTENDU QUE les procès-verbaux sont d'intérêt public et qu'ils se retrouvent sur notre site internet;

ATTENDU QUE certaines erreurs de langue se sont glissées dans certains d'entre eux et que nous avons à cœur d'afficher des documents sans erreur de français;

Il est proposé par Nancy Lehoux, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la municipalité de St-Sylvestre autorisent la directrice générale de la municipalité, Mme Marie-Lyne Rousseau, à corriger les erreurs de langue dans les procès-verbaux en s'assurant de ne pas changer le contenu ou le sens des sujets et que Mme Marie-Lyne Rousseau devra présenter au conseil les corrections apportées.

Résolution numéro 154-2018

Résolution pour achat lot ferme Delislaïro Inc.

ATTENDU QUE Ferme Delislaïro Inc. désire vendre à Ferme PFD Inc. un lot avoisinant et portant le numéro 6 212 641;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée assurera la continuité du potentiel agricole du lot visé ainsi que des lots avoisinants, puisque Ferme PFD Inc. poursuivra les activités agricoles liées à son entreprise agricole sur le lot visé par la demande;

ATTENDU QUE l'autorisation demandée n'entraîne aucune conséquence néfaste sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles du lot visé et des lots avoisinants puisqu'il consolidera dans les faits l'exploitation de la ferme voisine, Ferme PDF Inc.;

ATTENDU QUE la demande ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et les effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE la partie du lot visée par la demande est disponible pour répondre adéquatement aux besoins de la Ferme PFD Inc. Elle est propice, par sa contiguïté et par son potentiel agricole, à réduire les contraintes sur l'agriculture puisque, ce faisant, la superficie de l'exploitation agricole de la ferme voisine augmentera;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne menace pas l'homogénéité du secteur puisqu'il s'agit de morceler l'emplacement visé pour ensuite le joindre à un autre emplacement, de taille semblable à celui auquel l'emplacement sera distrait, et auquel il sera réputé contigu;

ATTENDU QUE en vendant une partie de lot visée à la ferme voisine, cette dernière augmente ainsi la superficie de ses lots contigus d'une superficie de 41.67608 hectares à 73.36628 hectares, et se rapprochant de cette manière à une superficie suffisante afin de pratiquer l'agriculture, alors que la propriété de la Ferme Delislaïro Inc. demeure d'une superficie suffisante pour y pratiquer l'exploitation forestière et acéricole, soit 52.6 hectares, et peut être consolidée ultérieurement avec des entreprises agricoles voisines et nombreuses dans ce secteur. Aucune propriété foncière n'est ajoutée.

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation est acceptée dans la zone 3A de notre règlement d'urbanisme.

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre appuie la demande d'autorisation faite par la ferme Delislaïro Inc. au profit de la Ferme PFD Inc.

Résolution numéro 155-2018

Résolution sur la réflexion régionale sur l'avenir des édifices religieux

ATTENDU QUE tant pour les municipalités de la MRC de Lotbinière que pour le territoire québécois les municipalités sont interpellées dans des projets de recyclage du patrimoine religieux;

ATTENDU QUE plusieurs MRC en périphérie de la MRC de Lotbinière ont amorcé des réflexions sur les édifices religieux;

ATTENDU QUE la plusieurs municipalités de la MRC de Lotbinière ont été confrontées à des problématiques de recyclage des édifices religieux;

ATTENDU QU'une réflexion sur le devenir des édifices religieux permettrait d'élaborer une stratégie d'intervention territoriale en matière d'utilisation et de mise en commun du patrimoine religieux existant de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE les étapes du projet sont proposées dans la note de présentation de dossier;

ATTENDU QU'un appel de projets est en cours pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal c'est une opportunité de financer ledit projet à hauteur de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale de 50000 \$;

ATTENDU QUE le fonds de développement des territoires constituerait un moyen de financement pour combler la part du milieu;

Il est proposé par Madame Sonia Lehoux, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu que La municipalité de St-Sylvestre appuie le projet régional de réflexion sur l'avenir des édifices religieux de la MRC de Lotbinière.

Résolution numéro 156-2018

Résolution d'adoption du règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre adopte le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux tel que présenté dans le projet de règlement déposé à la séance du mois d'août 2018. Les élus attestent avoir reçu et lu le règlement 110-2018.

Résolution numéro 157-2018

Résolution d'adoption de l'emplacement des poteaux électriques rue Huppé

ATTENDU QUE l'électricité doit être amenée avant l'hiver 2018 au centre de pompage de la rue Huppé pour le fonctionnement de la pompe des égouts;

ATTENDU QUE Hydro-Québec a soumis 8 plans démontrant les différentes possibilités d'implantation des poteaux électriques sur la rue Huppé afin d'alimenter la station de pompage;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que l'on accepte le plan #7 qui démontre une partie souterraine et une partie aérienne de la connexion à la station de pompage.

Résolution numéro 158-2018

Résolution d'adoption des changements de lumières à la bibliothèque

Il est proposé par Nancy Lehoux, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les responsables de la bibliothèque procèdent (ou engagent quelqu'un qui effectuera les travaux) au changement de l'éclairage pour une somme qui variera entre 1000\$ et 1200\$.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Actes administratifs du conseil

Bibliothèque : pas de réunion

MRC : Réunion à Leclerville à venir

Loisirs : Louis-José est allé voir les patinoires qui ont les mêmes plates-bandes que ce que nous avons commandées. Il nous rassure sur la qualité de ce qu'il a vu.

Pompiers : Rien de spécial

Matières résiduelles : La plainte concernant le couvert de poubelle à Mme Lucette Lafrance a été dirigée à la régie interne.

Développement local : Rien de spécial

Centre multifonctionnel : Rien de spécial

Corporation DÉFI : La première édition du tournoi de balle des rues a eu lieu les 7-8 et 9 septembre 2018 et ce fut un succès. Il y a eu environ de 80 participants. C'est l'équipe de Beurivage qui a remporté les honneurs.

Pompiers : Rien de spécial

Inspecteur municipal : On procèdera aux travaux route Montgomery.

Comité éolien : Lancement officiel du parc éolien remis à une date ultérieure.

CCU : Rencontre à venir

Comité famille : Rien de spécial

Résolution numéro 159- 2018

Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 7534 à 7567 inclusivement tel que présenté dans le rapport et incluant les paiements faits par accès d jusqu'à la date du 10 septembre 2018.

Levée de l'assemblée est faite à 23h30 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 1^{er} octobre 2018.

Mario Grenier

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Mario Grenier